

**Pouvoir politique et contestations populaires:
la révolte urbaine de Tombouctou contre le pouvoir marocain de 1591 à 1592**

SANGARE SOULEYMANE
Maître de Conférences au Département d'histoire
Université Alassane OUATTARA
E-mail :lememesangare@gmail.com

Résumé: Cet article aborde le thème des origines, manifestations et conséquences des révoltes contre les pouvoirs publics. En 1591, la population de Tombouctou se révolte contre l'autorité marocaine. Ces causes résident dans la gestion marocaine faite d'exactions diverses et d'arbitraire total. La révolte prend la forme d'un soulèvement populaire aux conséquences multiples. L'article expose et analyse ce cas de révolte populaire survenu en Afrique occidentale au Moyen âge. Il analyse les circonstances et les acteurs de cette révolte ainsi que son déroulement et ses conséquences à l'aide des sources africaines.

Mots clés : Révolte, exactions, Armées, Afrique occidentale, Tombouctou, Maroc.

Abstract: This article discusses the origins, manifestations and consequences of revolts against the authorities. In 1591, the people of Timbuktu rebelled against the Moroccan authority. These causes reside in the Moroccan management made of various exactions and total arbitrariness. The revolt takes the form of a popular uprising with multiple consequences. The article exposes and analyzes this case of popular revolt that occurred in West Africa in the Middle Ages. He analyzes the circumstances and the actors of this revolt as well as its course and its consequences with the help of African sources.

Key words: Revolt, exactions, Armies, West Africa, Timbuktu, Morocco

Introduction

En Afrique occidentale au Moyen âge, les rapports entre populations et les pouvoirs qui les gouvernent ne sont pas toujours faits de soumission, de corvées et de redevances à payer sous peine de mort bien que ces populations aient le statut de sujets. Ces populations ont des droits comme celui d'être protégées contre les agressions extérieures et intérieures. Si leurs droits sont piétinés, les populations se révoltent.

Ainsi, en 1591, la population de Tombouctou, ville située dans l'actuelle république du Mali, se révolte contre l'autorité qui la gouverne, autorité détenue par les Marocains depuis 1591. En effet, quelques mois plus tôt, les Marocains renversent et s'emparent de l'empire songhay suite à la défaite de l'armée d'Askia Ishaq 2. Il s'ensuit une occupation de la Boucle du Niger, substratum du pays songhay et des villes qui s'y trouvent dont Tombouctou. Mais la gouvernance marocaine est faite d'exactions diverses au point que les populations de Tombouctou se révoltent. La révolte de Tombouctou mérite d'être analysée car Tombouctou est en 1591, l'une des villes les plus dynamiques et les prestigieuses que l'Afrique occidentale ait produites. Entre les années 1400 et 1600, et surtout dans les années 1500, Tombouctou est la capitale intellectuelle incontestée de l'Afrique occidentale avec les universités de Sankoré et de Djinguere-ber. Tombouctou est aussi grande par son dynamisme économique.

Quelles sont les circonstances de cette révolte? Comment s'est-elle déroulée? Qui en sont les acteurs et quelles en sont les conséquences? Trouver des réponses à ces questions est l'objet de cette étude. Ce cas de révolte populaire, bien qu'étant survenu très loin dans le temps, peut aider à comprendre bien de situations actuelles.

Pour ce faire, nous avons recours aux deux principales sources de l'histoire du Songhay et de la Boucle du Niger au XVI^e siècle: le *Tarikh el-fettach* et le *Tarikh-es Soudan*. Ces deux sources ont accordé une place importante à la politique d'occupation marocaine et les conséquences qui en ont découlé. Analysons d'abord le contexte puis la cause immédiate du soulèvement des Tombouctiens contre les Marocains.

1. Le contexte et les causes de la révolte de Tombouctou

En 1591, la population de Tombouctou composée de Blancs touareg et maures ainsi que de Noirs mandé, soninké, bozo ou Songhay, se soulèvent contre l'occupation et l'administration marocaine. Ce soulèvement se situe dans un contexte précis et est le lent résultat d'un ensemble de causes de nature diverses et d'importance variable.

1.1. Les effets négatifs de l'insécurité dans la Boucle du Niger.

Suite à la chute de l'armée songhay et au faible effectif des soldats marocains. Le banditisme qui se développe met à mal les activités économiques locales. En octobre 1590, Ahmed al Mansour, roi du Maroc (1578-1603), envoie son armée conquérir l'empire songhay. Equipés d'armes à feu, les soldats marocains écrasent l'armée songhay. Cette défaite signe la fin de l'empire songhay dont la capitale était Gao (A. Sadi, 1964, p. 219, 227).

Dans la foulée de leur victoire militaire, les Marocains capturent et assassinent Askia Mohamed-Gao, le roi légitime du pays, en 1591 (M. Kati, 1964, p. 290-292; A. Sadi, 1964, p. 234). Les conséquences de ce crime ne tardent pas à se manifester: sur le plan militaire, un

mouvement de résistance songhay à l'occupation marocaine, voit le jour avec l'approbation tacite des populations. Et, pour manifester leur désapprobation face au crime commis sur la personne de leur roi, la plupart des hauts fonctionnaires nommés par les Askias quittent leurs fonctions et leurs postes (A. Sadi, 1964, p. 220). Or, les populations ont besoin de cette administration publique afin de régler leurs problèmes. Ces populations dont celle de Tombouctou ne vont pas pardonner cela au Maroc.

D'autre part, la destruction de l'armée songhay et de l'autorité locale des Askias provoque l'apparition et la généralisation de l'insécurité sous la forme de banditisme. Avec l'occupation marocaine de leur pays, la situation sécuritaire change dans le sens du pire. Désormais, les populations doivent vivre dans un nouvel environnement caractérisé par la multiplication des opérations de razzias des biens et des personnes. M. Delafosse a dressé la liste de ces chefs qui posaient ces actes de banditisme et de pillage: ce sont essentiellement des Peul, des Malinké et des Berbères du Sahara (A. Sadi, 1964, p. 223).

Parallèlement aux bandits et pillards locaux, les Marocains contribuaient à leur tour à l'essor de cette situation d'insécurité à travers les exactions sur les populations.

Or, jusqu'en 1591, les populations de Tombouctou et les autres vivaient dans une sécurité sinon absolue, du moins garantie par une armée et des dirigeants forts. En effet, « la paix et la sécurité régnaient partout dans toutes les provinces » (A. Sadi, 1964, p. 222).

Pour les populations, cette nouvelle situation est un désastre ; elle ne leur apporte que des souffrances. Cette dégradation du cadre de vie des populations dont celles des Tombouctiens est aggravée par la politique d'expropriation des maisons imposée par les Marocains.

1.2. L'expropriation de maisons du quartier des Ghadamésiens

C'est en avril 1591 que les troupes marocaines s'emparent de Tombouctou. Ils décident de s'y fixer en permanence pour manifester leur domination. Car la prise d'une localité s'accompagne de son administration. Dans cette stratégie, une place importante est accordée aux forts ou garnisons, camps fortifiés ou non, qui servent à la fois de siège, de dortoirs, d'écuries et d'arsenal.

A l'évidence, il n'existait pas de fort à Tombouctou digne des Marocains car ils furent dans l'obligation d'en bâtir. Toutefois, pour obtenir le site de leur futur fort, les Marocains ne portent pas leur choix sur un terrain inoccupé. Au contraire, après avoir parcouru la ville, les Marocains décident d'établir leur garnison dans le quartier le plus peuplé de Tombouctou, celui des Ghadamésiens; ce quartier couvert de constructions est aussi celui des riches

commerçants et des principaux notables de la ville. Après avoir mesuré l'emplacement nécessaire à la construction de leur fort, les Marocains enjoignent aux propriétaires des maisons comprises dans l'espace réservé au fort de les quitter sans délai pour aller s'installer ailleurs (M. Kati, 1964, p. 277-278; A. Sadi, 1964, p. 222). Un déménagement immédiat était difficile voire impossible par manque de nouvelles maisons et de nouveaux magasins. Ainsi, sur intercession du juge de la ville, Abou Hafs Omar, les Marocains consentent à accorder un délai de 15 jours pour évacuer les lieux. Mais à leur amère surprise, le matin du septième jour, les Tombouctiens voient arriver devant leurs portes les Marocains armés, avec leurs bagages et leurs chevaux.

Ces derniers les font déguerpir des lieux par la force (M. Kati, 1964, p. 280). A l'évidence, les Marocains n'ont pas été honnêtes dans le respect du délai de 15 jours qu'eux-mêmes ont librement accordé à la population. Sans doute, après réflexion, ils ont estimé que ce sont des maisons et magasins vides qu'ils trouveraient en place alors que leur intention est de faire main basse sur les biens qui s'y trouvent. Poursuivant dans la voie de l'arbitraire, les Marocains empêchent ceux des habitants qui n'ont pas fini de déménager, de retourner ramasser le reste de leurs affaires. Or, une grande partie de leurs biens se trouvait encore dans les maisons.

Ainsi, les habitants de Tombouctou furent dépossédés non seulement de leurs maisons mais aussi d'une importante partie de leurs biens acquis difficilement durant de longues années dans les champs, les mines, sur les places de marché et sur les routes de commerce. Ces événements marquèrent définitivement la mémoire collective des Tombouctiens : c'est ainsi que le *T.E-F* écrit que « jamais épreuve plus cruelle ni plus grande ne s'était abattue sur les gens de Tombouctou, ni qui fût plus amère que celle-là. » (M. Kati, 1964, p. 280).

Pour la population, le sort qu'elle vient de subir est de l'arbitraire. Et, elle ne pardonnera jamais cela aux Marocains. Mais en plus de la perte de leurs demeures, certains Tombouctiens ont été soumis au service du travail obligatoire et d'autres ont fait l'objet d'asservissement.

1.3. L'instauration du travail forcé pour construire un fort

Le travail obligatoire auquel les Marocains ont soumis les Tombouctiens est un travail forcé et gratuit, c'est-à-dire, sans nourriture ni salaire. Il consiste à réaliser les travaux publics nécessaires à l'occupation et à l'installation des Marocains. C'est ainsi que par exemple, la construction du fort de Tombouctou est mené à bien.

Comment les manœuvres sont-ils nourris? Djouder, chef des Marocains, avait convoqué tous les riches de Tombouctou, tous ceux qui sont susceptibles de posséder des esclaves ou des travailleurs libres. A ses invités, Djouder donne l'information qu'il exige d'eux la fourniture de travailleurs, esclaves ou non, pour la construction de son fort. La contribution qu'il impose à certains d'entre eux est de 15 esclaves tandis que d'autres doivent en fournir 10, 7 ou 3.

Ces riches Tombouctiens sont obligés d'obéir car leur interlocuteur ne leur laissait pas d'autres choix. C'est de cette manière que la main d'œuvre du chantier de construction du fort de Tombouctou, est recrutée en 1591. A personne, il ne fut laissé la possibilité de négocier le temps et les conditions de travail. En conséquence, ces manœuvres travaillaient comme des bêtes de somme du lever de soleil à 15h-16h environ, en journée continue sans que leur employeur daigne les nourrir. A la fin de la journée, ils rentraient chez eux accompagnés de leurs surveillants. A ces surveillants, Djouder donnait la consigne suivante: « dites aux maîtres de ces esclaves de bien les faire souper de façon à ce qu'ils soient rassasiés et de les renvoyer [demain] de bonne heure après avoir muni chacun d'eux de son déjeuner ; il faut qu'avant le lever du soleil, tous sans exception soient auprès de nous » (M. Kati, 1964, p. 280-281).

Les commerçants de Tombouctou qui n'étaient pas suffisamment riches pour fournir des esclaves à Djouder ne sont pas pour autant à l'abri des abus : ils sont en effet, frappés d'un impôt de 1200 sacs de grains de céréale à remettre à l'autorité marocaine chaque mois, à l'évidence, pour approvisionner l'armée marocaine.

Le reste de la population, la masse des pauvres, n'est pas épargné par ce travail forcé sur les chantiers: en effet, les surveillants marocains parcouraient la ville pour se saisir de tous les gens valides qu'ils rencontraient. Les poussant devant eux, ils les obligeaient à porter de l'argile à bâtir jusqu'à la fin de la journée. Aucun habitant valide de Tombouctou n'était donc à l'abri du travail forcé. Sortir de sa maison et déambuler dans les rues pour s'occuper de ses affaires devenait un grand risque, celui d'être asservi, que l'on soit noble ou roturier, riche ou pauvre, libre ou esclave.

Dans ces conditions, la liberté d'aller et de venir sera restreinte par une sorte d'autocensure de la part des Tombouctiens eux-mêmes. En poussant les habitants à restreindre leurs sorties de peur des exactions, les Marocains leur faisaient courir le risque de voir périr leurs affaires, et à attirer sur Tombouctou et sa région la récession économique.

Parallèlement aux travaux publics de Tombouctou, une autre partie de la population a été réduite en esclavage et envoyée au Maroc pour servir de main d'œuvre dans les

plantations sucrières (M. Abitbol, 1990, p.43). Par exemple, en 1591, des centaines d'esclaves sont envoyés par Djouder au Maroc. Cette traite n'épargne personne dans la Boucle du Niger, pas même les musulmans sauf les colons et ressortissants arabo-berbères (Z. Issoufou-dramani, 1982, p. 115).

Les Tombouctiens étaient indignés que les Marocains puissent les traiter ainsi. Mais encore sonnés par l'occupation de leur ville, ils n'osaient se plaindre. Mais dans leur cœur, ils ne pardonneront pas cela aux Marocains. Mais en plus de la perte de leurs demeures, les Tombouctiens ont vu leurs biens détruits et réquisitionnés de force par le pouvoir marocain.

1.4. Destruction et expropriation de biens: coupe des arbres et arrachage des vantaux des maisons

En août 1591, les Marocains ont besoin de grandes barques pour transporter leurs soldats de l'autre côté du fleuve Niger afin de se lancer à la poursuite des survivants de l'armée songhay. Pour obtenir le bois nécessaire à la construction de leurs pirogues, les Marocains refusent de dépenser leur argent en achats. Se tournant vers les grands arbres qui se trouvent dans l'enceinte de la ville, les Marocains se mettent à les abattre, puis à les transformer en planches et chevrons. Or, ces grands arbres, très utiles, permettent aux habitants de prendre l'air tout en s'abritant de la forte chaleur du sahel.

Comme si ce mal n'est pas profond, les Marocains se tournent vers les grands portails en bois (vantaux) qui ferment les portes des maisons et les arrachent pour en faire les planches de leurs barques. Par ces voies de fait, ils réussissent à construire deux barques de transport de troupes (Sadi, 1964, p.227)

A ces faits d'ordre général qui touchent toute la population sahélienne, vient s'ajouter une sévère répression de la population suite à une agression des Marocains par un groupe de résistants.

1.5. L'agression directe de la population: coups et blessures

Suite à la défaite militaire du Songhay et devant la progression de l'armée marocaine en direction de Tombouctou, les fonctionnaires songhay désertent l'administration et, parfois, les villes. L'un d'eux est Yahya ould Bordam, un ancien fonctionnaire des Askias à Tombouctou. ould-Bordam occupait dans cette ville la fonction de « Tombouctou-Mondzo », directeur local de l'agriculture, sans doute. Il quitte la ville en compagnie de tous les agents de l'administration, civils et soldats. Le groupe va Le 10 octobre 1591, pour contribuer à chasser

les Marocains de sa ville, ould Bordam attaque les troupes marocaines de Tombouctou. Il est accompagné de ses partisans et de Touaregs. Très déterminé, « il avait juré (...) d'entrer dans la casbah par la porte de Kabara et d'en sortir par la porte du Marché. » (A. Sadi, 1964, p.229). Malheureusement, l'attaque n'ayant pas été bien préparée, les Marocains ont le temps de se mettre à l'abri entre les murs du fort. Et, c'est en tirant sur leurs agresseurs qu'ould Bordam est atteint d'une balle. Blessé, il rend l'âme le jour même dans la soirée. Mais bien avant, la bataille fit rage avant que la victoire ne se dessine en faveur des Marocains. « camper à Eikif-Kindi, localité voisine de Touya », non loin de Tombouctou (A. Sadi, 1964, p.220).

La dépouille de Yaya ould Bordam n'est pas emportée. Sa tête est aussitôt coupée, mise au bout d'une perche et promenée par toute la ville à la fois pour fêter la victoire et dissuader une autre tentative.

Mais à la surprise générale des Tombouctiens, les soldats marocains, le visage pourpre de colère, se mettent à dégainer et à frapper à toute heure les gens qu'ils rencontrent dans la ville, ce qui alluma le feu de la révolte (A. Sadi, 1964, p.229). Les Marocains se vengeaient ainsi de leurs pertes. Considérant qu'elles ne sont pas responsables des actes de Yahya ould Bordam et de ses partisans, les Tombouctiens saisissent le juge de la ville, Abou Hafs Omar. Informé, le magistrat réunit son conseil pour consultation autour de la question de savoir quelle attitude ou quelle réponse il faut apporter face au martyr de la population. Deux tendances se dégagent. Les « uns furent d'avis qu'il fallait repousser l'ennemi par les armes si les circonstances le permettaient; d'autres, au contraire, estimèrent qu'il était préférable de s'abstenir de toute violence, leur situation pitoyable ne pouvant que s'aggraver par la résistance.» (A. Sadi, 1964, p.240).

Le fait que des conseillers optent pour le soulèvement de la ville contre le pouvoir marocain signifie que la révolte germe dans les esprits. Mais appeler des civils à se battre contre des soldats est une lourde responsabilité qu'un juge, acteur du maintien de l'ordre ne peut prendre à la légère. Ainsi, le juge Abou Hafs Omar tranche en faveur de la patience. Le juge expédie son huissier, Amar, au chef des mulâtres, Omar Cherif, et lui dit d'inviter celui-ci à faire annoncer immédiatement par le crieur public que les habitants eussent à bien veiller sur leurs personnes et à prendre les plus grandes précautions contre les Marocains. Au lieu de transmettre ces paroles, Amar dit au chef des mulâtres que le juge lui enjoignait de donner l'ordre aux habitants de se soulever pour combattre les Marocains. Cet ordre fut donné la nuit même et le lendemain matin toute la population était en armes, prête à combattre l'autorité marocaine représentée par le commandant Mostafa et ses soldats.

Amar, en réalité, en avait gros sur le cœur contre le pouvoir marocain et n'adhère pas à la prudence du juge. Partisan de la révolte, il profite de sa position auprès du juge pour manipuler les faits en faveur de la révolte. Celle-ci commence en octobre 1591 et dura jusqu'à fin décembre 1591 (A. Sadi, 1964, p.241). Telles sont les circonstances qui ont conduit la ville de Tombouctou à se soulever contre l'autorité marocaine dans la région. Comment ce soulèvement s'est-il manifesté?

2. Le déroulement du soulèvement de Tombouctou

L'insurrection des Tombouctiens contre le pouvoir en place a eu un meneur. Ensuite, elle a pris la force d'une attaque par surprise des positions marocaines et par le siège de la garnison de la ville.

2.1. Le meneur: Aboubekr ould el Ghandas

Nous savons très peu de choses sur le meneur de la révolte tombouctienne. On sait qu'il se nomme Aboubekr ould el Ghandas. L'une de nos sources, le *Tarikh es Soudan* dit qu'il est un Touareg de la région de Ras el Ma, sise à l'ouest de Tombouctou. Mais à la lecture de son patronyme, Ould el Ghandas doit être un Maure de la région apparenté ou non à une tribu de Touaregs. Touareg ou Maure, Ould Ghandas a de qui tenir. En effet, les tribus de Touareg et de Maures sont réputées pour leur caractère vindicatif et leur attirance pour la guerre qui, à leurs yeux est une source importante de richesses. Au moment du soulèvement, el Ghandas réside à Tombouctou et devait occuper sur le plan social une importante place (A. Sadi, 1964, p.252).

EL Ghandas suit les directives données, croit-il, par le juge Abou Hafs Omar. Ce dernier est un personnage d'une extrême importance sociale et politique. Au XVI^e siècle, le juge de Tombouctou est pratiquement le chef de l'institution judiciaire dans la Boucle du Niger. Il est issu d'une célèbre famille d'érudits, les Aqit. Depuis 1498 particulièrement, c'est la famille Aqit qui exerce les fonctions de cadî (juge) à Tombouctou. Elle avait une grande influence dans cette ville. C'était une dynastie aussi puissante que celle des Askias. Le cadî possédait le droit de châtement et de grâce. A partir de 1582, Abou Hafs Omar devient le nouveau juge de Tombouctou suite au décès de son frère el Aqib. Il jouissait d'une grande renommée qui avait dépassé les frontières du Soudan occidental. A la chute de l'empire songhay et à la l'instauration de leur domination en Afrique occidentale, le juge que les Marocains trouvent en place à Tombouctou est Abou Hafs Omar Aqit (G.N. Kodjo, 1975, p.7).

2.2. Manifestation et fin du soulèvement de Tombouctou

Le soulèvement de Tombouctou s'est déroulé sur le trimestre qui part du mois d'octobre à celui de décembre 1591. Il prend la forme d'une insurrection populaire. En effet, quand l'ordre du soulèvement est donné, « la nuit même et le lendemain matin toute la population était en armes prête à combattre » (A. Sadi, 1964, p. 240).

Ce sont les habitants de Tombouctou eux-mêmes qui se lèvent pour aller chasser le pouvoir marocain de leur ville. Les insurgés, dans un premier temps, commencent par abattre, par surprise, les soldats marocains circulant dans la ville. Le bilan fait par le commandant marocain el Moustafa, plus tard, fait état de 76 morts dans son camp (M. Kati, 1964, p.299). Parmi les civils qui meurent dans le camp du pouvoir marocain, « on cite Ould-Kirinfil » (A. Sadi, 1964, p.241). Ce dernier est un homme politique local. Ses intrigues auprès de la cour royale marocaine ont contribué fortement à la conquête de l'empire songhay par le Maroc en 1591. Installé à Tombouctou auprès du commandant el Mostafa, il devait servir probablement de conseiller politique à ce dernier; il est tué dans les combats par les habitants de Tombouctou (A. Sadi, 1964, p.241).

Au cours des événements, un chef touareg vient au secours du pouvoir marocain : il s'agit d'Aousenba, un chef local touareg. Ayant réussi à entrer en ville, Aousenba et ses hommes mettent le feu à la ville, et ils recommencent le lendemain. La maison du juge Omar n'échappe pas aux flammes (A. Sadi, 1964, p.241). Si les hommes d'Aousenba mettent le feu à la ville, c'est pour distraire les insurgés et permettre aux Marocains de reprendre le dessus. Ils n'épargnent pas la maison du juge Omar ainsi que celle de son frère Abdallah pour punir symboliquement les lettrés de la ville du soutien qu'ils apportent aux insurgés. Toutefois, ces derniers réussissent à maintenir leurs positions et à chasser les Touareg hors de leur ville.

Les soldats marocains prennent rapidement conscience du sérieux de la révolte et de leur infériorité en nombre. Ils battent en retraite en s'enferment dans leur fort. Qu'à cela ne tiennent: les insurgés décident de les affamer par un siège. Par le siège, les insurgés réussissent provisoirement à éliminer la domination marocaine de leur ville. Ils n'avaient qu'à attendre que les Marocains se rendent ou meurent de faim et de soif. L'appel à des renforts paraissait impossible car tout soldat qui s'aventure hors du fort devait être immédiatement abattu. Ce siège va durer des mois. On était dans l'impasse

Mais les officiers marocains sont des professionnels de la guerre. Ils ont donc plus d'un tour dans leur sac. En effet, el Mostafa, on ne sait comment, réussit à entrer en contact avec un Touareg. Ce dernier, du nom de Malek, accepte contre le paiement d'une jument de race pure, de sortir de la ville afin de contacter Mahmoud ben Zergoun, chef de l'autorité marocaine (le pacha), afin de réclamer du secours. Ce dernier est en campagne dans le sud du

songhay à la tête du gros de l'armée marocaine contre des résistants à leur domination du pays. C'est ainsi que le pacha est informé de la révolte de Tombouctou et de la mauvaise posture de la garnison de la ville (A. Sadi, 1964, p.242). Un détachement de 324 à 700 soldats armés de fusils est constitué et mis en mouvement vers Tombouctou sous le commandement d'el Mami.

L'ordre donné au commandant el Mami est de massacrer les insurgés sans aucune pitié et de réprimer la ville pendant une semaine (M. Kati, 1964, p.300-301). Mais ce commandant qui de l'avis de A. Sadi (1964, p.242) est « un homme intelligent, adroit et ingénieux » analyse les conséquences de l'ordre reçu. Le trouvant trop sévère, il décide d'employer une autre méthode et dit à son chef, Ben Zergoun: « j'emploierai vis-à-vis d'eux la mansuétude et la douceur en attendant que tu arrives toi-même. » (M. Kati, 1964, p.300). Le commandant el Mami arrive avec ses hommes le 27 décembre 1591 et sans combat, réussit à entrer à Tombouctou.

L'entrée des renforts conduits par le commandant el Mami est le tournant de l'insurrection. Face à ces soldats armés de fusils et qui peuvent facilement les abattre, les Tombouctiens paniquent. En effet, « la population passa la nuit dans les transes et sans fermer l'œil, s'attendant à une catastrophe pour le jour qui allait venir. Au matin, aucun des habitants de Tombouctou n'ouvrit la porte de sa demeure ; aucun bruit ne sortait des maisons et personne n'osait faire un pas dans les rues. » (M. Kati, 1964, p.301). Egalement, « une grande terreur se répandit aussitôt dans la ville et beaucoup de personnes se jetèrent dans les déserts et les solitudes. » (A. Sadi, 1964, p.242).

Les insurgés se rendent des failles profondes apparues dans leur dispositif, faiblesses qui les mettent ainsi à la merci des balles marocaines. A l'évidence, les insurgés s'attendent à un massacre, d'où leur débandade.

Pourtant, les événements ne se déroulent pas comme les Tombouctiens l'envisagent. En effet, à la surprise générale, il n'y a pas d'affrontement. Au contraire, el Mami profite d'une réunion de notables convoquée chez le juge pour éteindre le feu de la discorde qui avait été allumé à Tombouctou. Quand el Mami arrive à la réunion, l'assemblée prend peur s'attendant à des représailles. Contre toute attente, el Mami rend hommage au juge Abou Hafs Omar et salue les notables avec déférence. Puis, il les informe que le pacha Ben Zergoun l'a envoyé quand il a appris « la façon dont s'étaient conduits envers vous les misérables de notre armée; cela l'a peiné; il vous demande pardon, réclame votre indulgence » (M. Kati, 1964, p.303). Pragmatique, sincère ou rusé, la stratégie d'el Mami a consisté à faire porter la responsabilité des affrontements aux exactions des soldats marocains. Les Tombouctiens

avaient des griefs contre le pouvoir marocain. Quand ils se virent compris à travers la déclaration d'el Mami, ils commencent à se calmer. De plus, lorsqu'el Mami prend l'engagement de combattre désormais les abus venant de ses soldats, la réconciliation fait place entre les Marocains et la population de Tombouctou. Ce fut une grande joie pour tout le monde. Tous ceux qui avaient fui la ville y rentrèrent. Ainsi, à partir du 27 décembre 1591, l'insurrection de Tombouctou prend fin.

Certes, les Marocains ne sont pas expulsés du pays et aucune nouvelle autorité n'est installée. Mais de nouveaux rapports faits de courtoisie, de respect mutuel voient désormais le jour. L'autorité du juge est réaffirmée et les exactions causées par les soldats marocains sont punies de mort : par exemple, quand el Mami prend congé du juge après la célébration de la réconciliation, il croise un groupe de soldats marocains en train de dépouiller de ses biens un habitant du quartier Baguiendé de Tombouctou. Il se précipite sur eux, dégaine son sabre et abat l'un d'eux ; puis, lui ayant tranché la tête, il la fait suspendre afin que la punition serve de leçon au reste des soldats (M. Kati, 1964, 303-304). Cette punition scelle définitivement la réconciliation en ville. En effet, « la nouvelle de cet incident se répandit dans la ville et s'y propagea, causant une grande joie aux habitants qui furent persuadés que le caïd tiendrait ses promesses, eurent confiance en sa parole et n'augurèrent de lui que du bien » comme l'écrit encore M. Kati (1964, p.304). Quant à el Ghandas, le chef de l'insurrection, il avait battu en retraite face à el Mami. Mais cette insurrection de Tombouctou n'est pas sans conséquences.

3. Les conséquences

Les conséquences de l'insurrection de la population de Tombouctou contre le l'autorité marocaine vont au-delà des morts occasionnés au cours des affrontements, de l'incendie des demeures ou de l'exode de nombreux habitants devant l'arrivée des renforts militaires du commandant el Mami. Plus grave, la révolte de Tombouctou sonne le glas de l'invincibilité des soldats marocains et de la multiplication des affrontements militaires.

3.1. La multiplication des affrontements militaires

Le choix des Marocains de réduire l'insurrection par le dialogue et non par la force a été pour bon nombre d'opposants à leur présence au Soudan occidental un signe éclatant des limites de leur puissance militaire. Ainsi, el Ghandas, le chef de l'insurrection de Tombouctou, qui avait battu en retraite face à el Mami, revient en force à la tête d'une troupe pour reprendre les hostilités. Arrivés dans la localité de Ras el Ma qu'ils doivent traverser avant d'atteindre Tombouctou, les révoltés assaillent les 71 soldats marocains de la ville et les tuent (A. Sadi, 1964, p.256-257).

Grisés par cette nette victoire, les insurgés mettent le cap sur Tombouctou. Les Marocains étant venus à leur rencontre, la bataille s'engage assez vite. Selon A. Sadi (1964, p.256-257), la première personne qui est tuée par les Marocains est Ould Amar, un ancien fonctionnaire de l'ex-administration songhay à Tombouctou. Il est atteint par une balle et meurt sur le coup. El Ghandas se précipite sur le commandant Mostafa l'épée nue à la main « et il allait le frapper quand Edris-El-Abiod se plaça entre eux avec son bouclier. L'arme s'abattit sur le bouclier, le coupa en deux et trancha même un des doigts de Edris. Enfin la victoire se décida en faveur du caïd El-Mostafa. L'ennemi, mis en déroute, s'enfuit, et nombre de compagnons » d'el Ghandas sont tués par les Marocains (A. Sadi, 1964, p.256-257).

Mais les actions d'el Ghandas montrent aussi les limites de l'action conciliatrice d'el Mami. En effet, il a cru que le juge est le seul interlocuteur avec lequel la paix doit être faite comptant sur son entregent et son influence pour ramener à l'ordre les insurgés les plus radicaux et les plus décidés à chasser le Maroc de la terre de Tombouctou. Il n'a pas compris qu'il fallait prendre en compte les autres acteurs comme el Ghandas. A l'évidence, ce dernier s'est radicalisé et va continuer à harceler les forces marocaines durant des années encore.

3.2. L'arrestation des chefs religieux et notables de Tombouctou

A Tombouctou, les enseignants, administratifs, guides religieux, etc, forment au Soudan occidental la classe détentrice du pouvoir spirituel et du magistère moral. Pendant le règne des Askias (1493-1591), ces lettrés avaient formé une communauté solide, que Jean-Louis appelle « parti », dont le noyau dur se trouve à Tombouctou. Ils sont même parvenus à constituer un contre-pouvoir si efficace face aux pouvoirs publics que les souverains étaient obligés de tenir compte de leurs avis dans la gestion du pouvoir (J-L. Triaud, 1973, p. 163-164). A leur tour, de peur de se voir contrer sinon gêner dans leur volonté d'exploiter et d'asseoir leur domination dans la Boucle du Niger, les Marocains, leur sultan en tête ont préparé soigneusement un plan de démantèlement de la classe des lettrés. Ce plan devait conduire à l'arrestation et à la déportation au Maroc de tous les savants dont le juge, Abou Hafs Omar et le célèbre érudit, Ahmed Baba (Ch-A. Julien, 1978, p. 215).

L'insurrection de Tombouctou en est le prétexte.

Les étapes de ce plan de démantèlement de la classe des lettrés sont le suivant : d'abord, peu après la révolte, en octobre 1592, le pacha Mahmoud rentre à Tombouctou pour exiger de la population le renouvellement de son serment de fidélité au sultan du Maroc dans la mosquée de Sankoré. Le 20 octobre, le tour des notables, avec à leur tête les lettrés, arriva. Quand tout le monde fut réuni, les soldats marocains ferment les portes et se postent armes au poing sur toutes les issues et les terrasses. A l'intérieur, tous les lettrés sont extraits de

l'assemblée, arrêtés et conduits au fort pour y être détenus. Sur place, à la mosquée, 14 personnes sont massacrées au cours d'un incident où, voulant se soustraire aux chaînes, un prisonnier tue un soldat. Ensuite, cinq à six mois plus tard, le pacha Mahmoud, et non ses successeurs comme l'écrit Charles-André Julien, expédie au Maroc les prisonniers au nombre de 70 à peu près, avec une partie de leurs familles (S.M. Cissoko, 1966, p. 193).

Face à ces arrestations et meurtres, personne ne se leva à Tombouctou pour défendre les lettrés emprisonnés.

Lorsque les lettrés furent exilés, Tombouctou devient comme un corps sans âme. Sa vie est bouleversée, ses conditions d'existence deviennent tout autres et ses mœurs, désormais sans surveillance, se modifient. En l'absence des tenants du magistère moral et gardiens de la moralité publique, les personnes les plus dynamiques de la plèbe vont occuper le devant de la scène (M. Kati, 1964, p. 299-308; A. Sadi, 1964, p. 229-241).

Presque tous les lettrés arrêtés meurent en exil. Par exemple, Abou Hafs Omar meurt le 19 mai 1596, dans les prisons marocaines (G.N.Kodjo, 1975, p. 19).

Conclusion

Les révoltes populaires ne datent pas des temps actuels. Partout et en tout temps, les exactions et l'arbitraire des pouvoirs publics finissent par lasser et susciter colère et soulèvement. C'est ainsi qu'il faut comprendre le soulèvement de la population commerçante de Tombouctou contre l'arbitraire des pouvoirs publics marocains à la fin de 1591.

Bien que ce soulèvement n'ait pas abouti à la chute du pouvoir combattu, il montre à l'ensemble du pays que le pouvoir qui est dans le viseur des insurgés n'est pas invincible. Globalement, de 1591 à 1600, l'autorité marocaine est attaquée de partout aussi bien par l'empire du Mali, les tribus touareg hostiles que par la résistance songhay menée par le prince Nouh. Au XVIIe siècle, l'autorité du Maroc est chassée de partout sauf à Tombouctou et ses environs.

Références bibliographiques

ABITBOL Michel, *Tombouctou et les Armas*, Paris, G. P. Maisonneuve et Larose, 1979, 293 p.

ABITBOL Michel, 1990 « la fin de l'empire songhay », *Histoire générale de l'Afrique*, T.5, p. 221-237.

CISSOKO Sékéné Mody, 1991, « l'empire songhay du XIIIe au XVIe siècle », *Histoire générale de l'Afrique*, T. 4, p. 137-150.

- CISSOKO Sékéné Mody, 1966, *Histoire de l'Afrique occidentale: Moyen âge et Temps modernes*, Paris, Présence africaine.
- CISSOKO Sékéné Mody, 1975, *Tombouctou et l'empire songhay*, Paris, L'Harmattan.
- CORNEVIN Robert, 1957, *Histoire de l'Afrique des origines à nos jours*, Paris, Payot.
- DELAFOSSÉ Maurice, 1972, *Haut-senegal-niger, T.2, Histoire*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- DRAMANI Zakari Issoufou, 1982, *L'Afrique noire dans les relations internationales au XVIe siècle*, Paris, Karthala.
- JULIEN Charles-André, 1978, *Histoire de l'Afrique du nord*, Paris, Payot.
- KATI Mahmoud, 1964, *Tarikh -el-fettach*, Paris, Ernest Leroux.
- KI-ZERBO Joseph, 1978, *histoire de l'Afrique noire d'hier à demain*, Paris, Hatier.
- KODJO Georges Niamkey, 1971, *Ishaq II et la fin de l'empire songhaï*, Paris, Université de Sorbonne.
- KODJO Georges Niamkey, 1975, «*La chute des Aqit* », *Annales de l'université d'Abidjan*, serie1, T.3, p.5-22.
- SADI Abderrahmane, 1964, *Tarikh es-Soudan*, Paris, Maisonneuve.
- SANGARE Souleymane, 2007, « Une famille de serviteurs d'Etats au Soudan occidental au XVe et XVIe siècle », *Revue ivoirienne d'histoire*, n°11, p. 102-119.
- SANGARE Souleymane, 2008, Aux origines du déclin du Soudan occidental : fin du XVIè siècle-début du XVIIè siècle, *EN-QUETE*, N° 20, Abidjan, EDUCI, 2008, p.29-46.
- SANGARE Souleymane, 2016, *Afrique occidentale : Etats, gouvernances et conflits (VIIIe-XVIe siècles)*, Québec, Différence pérenne.
- TERRASSE Michel, 1964, *histoire du Maroc*, Paris, Hatier.
- TRIAUD Jean-Louis, 1973, *Islam et sociétés soudanaises au Moyen âge*, Paris-Ouagadougou, CNRS-CVRS.